Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 44 (1952)

Heft: 10

Artikel: La C.I.S.L. et le plein emploi

Autor: Sender, Toni

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384783

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

être insérées dans son programme électoral. Le Conseil général s'est rallié en principe à cette procédure, mais en exprimant le vœu que la résolution en cause soit simplement transmise pour étude. Le scrutin sur ce point a donné les résultats suivants: 4 542 000 voix pour l'adoption pure et simple de la résolution et 3 210 000 voix

pour sa transmission au Conseil général.

Le rapport d'activité du Conseil général, fort de plus de deux cents pages, a été intégralement approuvé. Ont également été adoptées deux résolutions du Syndicat des médecins préconisant l'abolition des taxes qui frappent depuis dix-huit mois les services publics de santé, ainsi que la mise en œuvre de vastes institutions destinées à favoriser l'hygiène du travail. A l'unanimité toujours, le Conseil général a été invité à rechercher les voies et moyens d'obtenir l'augmentation des pensions de vieillesse.

Une autre résolution donne mandat au T. U. C. d'intervenir auprès du gouvernement pour que soit appliquée une politique commerciale visant à la conclusion d'accords avec toutes les nations disposées à le faire. Le congrès a exprimé en particulier, à ce propos, l'avis que le développement des relations commerciales avec la Chine, l'Union soviétique et d'autres pays de l'Est pourrait grandement contribuer, à l'heure actuelle, à améliorer la situation internationale, qui inspire aux peuples de tous les pays une vive anxiété.

Le nombre des membres du Conseil général, qui était de 33, a été porté à 35. Comme l'année dernière, aucun communiste n'a été appelé à siéger. Le nouveau président du T. U. C. a été élu, pour l'exercice à venir, en la personne de Tom O'Brien, secrétaire du Syndicat du thâtre et du cinéma.

La C. I. S. L. et le plein emploi

Par Toni Sender

Dans une déclaration qu'elle vient de faire au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), au nom de la Confédération internationale des syndicats libres, Toni Sender a dit que la lutte contre le chômage et en faveur du plein emploi était essentielle. Parlant du rapport des experts qui faisait l'objet des discussions du conseil, l'éminente représentante du mouvement syndical libre international insista sur le fait que les mesures habituellement prises par les gouvernements dans ce sens ne sont très souvent que des palliatifs en vue d'éviter un recul de leurs affaires nationales. Elle intercéda enfin en faveur des innombrables réfugiés politiques qui forment de véritables glacis en certains pays d'Europe.

Lorsqu'on parcourt le rapport des experts et que l'on étudie de même les réponses des gouvernements au questionnaire du plein emploi, on se persuade que les mesures habituellement prises par ces gouvernements ne sont que des palliatifs en vue d'éviter le recul naissant de leurs affaires nationales.

« C'est l'autre qui paiera », n'est que bien trop souvent un aphorisme national! On l'observe, particulièrement, dans les pays menacés d'une détérioration de leur balance des paiements, où des gouvernements réactionnaires recourent souvent aux mesures de limitation des importations, aux restrictions dans l'échange des devises, au contrôle des changes. Les pays disposant de devises fortes et d'amples réserves d'or ne sauraient blâmer les premiers, quand ils enfreignent les principes du libre échange des services et des marchandises, aussi longtemps qu'il n'existera pas d'autre alternative s'accordant avec les principes fondamentaux d'une coopération communautaire des nations.

Mécanisme d'un ajustement international

Dans cet ordre de choses, le rapport des experts contient, assurément, les recommandations les plus estimables basées sur l'idée qu'il faut recourir, dans une certaine mesure, à l'action internationale si l'on veut créer un mécanisme économique qui serve d'amortisseur aux chocs et aux troubles résultant de l'état précaire de la balance économique mondiale.

Suivant les termes de leur mandat, les experts furent invités à formuler l'analyse de moyens pratiques permettant de réduire le volume international de la dépression économique, dans toutes les parties du monde, en tenant compte de la situation particulière et vulnérable des problèmes relatifs à l'échange international des marchandises dans les régions insuffisamment développées du globe.

Même si nous partageons l'optimisme des experts concernant le peu de risques de voir une dépression sérieuse se produire dans un avenir plus ou moins rapproché, nous devons néanmoins nous rendre compte du fait que des désordres dans une partie du monde peuvent avoir des répercussions importantes ailleurs.

Il vaut mieux prévenir que guérir

Le présent rapport ne rend pas superflues les mesures recommandées dans des rapports précédents. Il vient plutôt les compléter. Il est évident que personne ne peut prédire exactement quand et comment une dépression se produira, ni quel sera son caractère. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de prendre des mesures propres à la prévenir.

Extension des accords sur les matières premières

Il y a deux ans, la C. I. S. L. s'est prononcée en faveur des accords sur les matières premières. Elle les considère toujours comme une partie essentielle de tout programme dirigé contre la dépression. Nous avons, par conséquent, étudié avec un intérêt tout particulier la partie du rapport des experts recommandant le recours aux accords internationaux sur les matières premières comme moyen d'attaquer de front le problème soulevé par les effets, sur le plan international, des fluctuations brusques dans les prix et les conditions du marché des produits essentiels. Quelles que soient les difficultés, si l'on considère qu'il est indispensable de prendre des mesures contre toute dépression naissante, il faut que l'on trouve un terrain d'entente entre pays consommateurs et pays producteurs. Aucun de ces deux groupes ne trouve avantage aux fluctuations brusques du prix des produits essentiels, ce qui augmente les chances de réussite. La Charte de La Havane contient les principes de base de tels accords internationaux sur les matières premières.

Ces accords ne devraient pas imposer une stabilisation rigide des prix. Des fluctuations de prix peuvent parfois être nécessaires pour équilibrer l'offre et la demande en freinant la consommation ou la production. Dans le cas d'une expansion de l'économie mondiale, des plans pourraient être établis selon lesquels les pays industrialisés se mettraient d'accord pour faire des achats dans les pays insuffisamment développés, même au cours des périodes de déclin

de la demande dans le secteur privé.

Dès que les groupes intéressés considèrent qu'il est nécessaire de créer des « stocks-tampons », la question se pose de savoir qui financera ces stocks. Si les groupes devant constituer ces stocks éprouvent des difficultés à trouver le capital nécessaire, la solution proposée par les experts consiste en une expansion importante des prêts consentis par la Banque internationale — expansion qui sera probablement nécessaire pour surmonter de graves obstacles au développement économique et même pour empêcher la perte de capitaux déjà investis dans les principaux pays producteurs de produits essentiels. Le danger de retour d'une crise économique majeure s'est atténué, au cours des dernières années, grâce aux mesures politiques prises par un grand nombre de pays, y compris les Etats-Unis, dont l'économie s'est modifiée depuis 1930, par l'établissement de tout un système d'organismes stabilisateurs.

Il n'en demeure pas moins vrai que le moindre ralentissement aux Etats-Unis peut apporter des conséquences désastreuses en d'autres pays. Il convient donc d'instaurer un mécanisme capable d'assurer toutes les mesures de précautions possibles, en toutes éventualités. Ces mesures sont particulièrement nécessaires au moment où l'économie est placée dans l'engrenage de la défense. Nous, gens du monde libre, espérons fermement que nos grandes dépenses pour la défense seront inutiles quand changera la situation internationale. Comme nous n'apercevons encore aucun signe d'un tel changement, nous devons nous en tenir aux dures réalités. Ceci réclame de l'audace et de nouveaux efforts dont beaucoup seront impopulaires.

Mais nous ne garderons notre liberté que si nous acceptons ce destin, et nous ne la conserverons pas si nous sommes incapables de maîtriser les dépressions économiques ou d'agir en tout cas avec promptitude au premier signe de fléchissement.

Les mesures prises par la C. I. S. L.

Permettez-moi de citer un ou deux exemples pour illustrer les vues de la C. I. S. L. eu égard à la possibilité d'un accroissement du chômage:

1. Notre organisation belge affiliée (F. G. T. B.) adopta récemment une résolution demandant au Gouvernement de Belgique de convoquer une conférence nationale tripartite pour l'examen des questions économiques. Elle sollicite la création d'un bureau du

plein emploi.

2. D'une façon générale, les adhérents de la C. I. S. L. suivent avec une grande attention toutes indications relatives à du chômage possible. Un des indices est constitué par la crise mondiale qui frappe les industries du textile et du vêtement, ce qui a provoqué le chômage de plusieurs centaines de milliers d'ouvriers dans ces industries.

A l'occasion de la Conférence internationale des matières premières, tenue en avril, les délégués de la C. I. S. L. ont fait des représentations au secrétaire de la Commission des fabricants de cotonnades et des filatures, de même qu'au secrétaire de la Conférence internationale des matières premières. Un long rapport relatif à la crise du textile — notamment dans l'industrie des cotonnades — fut également présenté à la Commission consultative internationale au cours de sa onzième session plénière tenue à Rome.

Ce rapport rejette l'affirmation disant que la crise actuelle du textile est due à la surproduction; il en voit la cause dans la contraction et la diminution du pouvoir d'achat due à la diminution des revenus des consommateurs. Il demande la conclusion sans retard d'un accord international sur le coton, une distribution plus équitable des matières premières basée sur un barème de distribution internationale, une mutuelle assistance en vue de résoudre les questions de change, et l'abandon de toutes les restrictions commerciales.

Le rapport recommande également la convocation d'une conférence internationale consultative pour la question du coton, afin d'examiner la situation et prendre les mesures nécessaires à la résorption de la crise.

Si nous considérons, dans leur ensemble, les débats qui ont eu lieu en notre conseil au sujet de la situation économique mondiale, des progrès nécessaires, dans les pays insuffisamment développés, d'un plein emploi renouvelé, nous nous persuadons qu'il s'agit là de discussions de base. Les hommes ne sont pas subordonnés à l'économie: l'économie doit les servir. C'est la différence fondamentale qui sépare notre système de ceux des pays totalitaires. Nous devons être capables d'agir avec efficacité lorsque les premiers signes d'une dépression apparaissent dans notre propre économie; il ne faut plus que le chômage puisse prendre une large extension, et moins encore qu'il ait une longue durée. La science économique a progressé au cours des dernières décennies; elle ne bénéficiera à l'humanité que si cette dernière fait preuve de perspicacité et de courage dans l'application des leçons de cette science.

Je me résume en exprimant, au nom de la C. I. S. L., notre satisfaction à l'égard des experts et de leur rapport. J'espère que les hommes distingués qui siègent en ce conseil prendront une décision qui enrichira nos moyens de lutte contre une des pires calamités qui puissent frapper les hommes — ce découragement qui s'empare

d'eux lorsqu'ils sont atteints par un grave chômage.

Aide aux réfugiés

Le véritable « homme oublié » de notre temps est celui que les puissants du jour ont contraint de quitter son pays pour sauver sa vie; hommes, femmes et enfants qui ont été arrachés de leurs foyers par des actes de guerre ou par suite de l'annexion des territoires dans lesquels ils vivaient. Hitler et ses séides parlaient avec mépris des réfugiés: tous les régimes totalitaires ont imité ce langage. Pourtant, parmi ces victimes qui luttèrent pour la liberté, on trouve des personnes de haute valeur morale. Elles ont le droit d'en appeler à la conscience universelle.

L'histoire nous prouve que les hommes ont eu de tout temps un respect profond pour les réfugiés. Pendant une certaine période de sa vie, Victor Hugo dut se réfugier en Belgique. Même Lénine ne fut pas fâché de pouvoir demander asile à la petite Suisse en qua-

lité de réfugié politique.

Désormais, et pour la première fois dans l'histoire, le problème des réfugiés est devenu un problème de masse. A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'UNRRA se trouva dans l'obligation de prendre en charge et d'assister le rapatriement ou la transplantation de millions d'hommes. Lorsque l'UNRRA eut terminé sa tâche, l'Organisation internationale des réfugiés (O.I.R.) lui succéda dans ce travail. Aujourd'hui, l'œuvre n'est pas achevée, l'O. I. R. a été mise dans l'impossibilité de la poursuivre.

C'est l'honneur des Nations Unies d'avoir entrepris la tâche de protéger les victimes des persécutions en créant la Haute commission des réfugiés. Elles choisirent pour chef de ce bureau, en la personne de M. Van Heuven Goedhart, une personnalité qui possédait toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement de sa mission, un homme de cœur doublé d'une personne de sens pratique. Cependant, au moment où il entra en fonctions, il se trouva en présence de difficultés quasi insurmontables en raison du manque des ressources financières nécessaires à une telle activité. Quoique le chiffre exact des réfugiés ne soit pas connu, des dizaines de milliers, sans aucun doute, vivent dans les camps; ils se trouvent dans l'impossibilité de se refaire une existence dans la communauté qui les entoure. Parmi eux, il y a des vieillards et des malades. Le problème se complique par d'incessantes nouvelles arrivées de l'Est. Ils n'ont rien pu sauver que leur propre vie. Ils ont fui la menace des camps de travail forcé et d'autres formes d'« élimination ».

La Charte des Nations Unies met fortement l'accent sur le côté humanitaire de sa tâche redoutable. Tant que la majorité de ses membres ne parviendront pas à assurer aux hommes le standard d'existence que la charte a promis, on trouvera peu de foi dans l'idéal des Nations Unies. Ceci ne veut pas dire que la tâche à entreprendre est de celles qu'il est possible d'ajourner. Au contraire, il faut insister sur la nécessité de solutions plus efficaces et d'un caractère plus durable, telles que la fixation et l'assimilation des réfugiés dans les communautés où ils vivent aujourd'hui.

Il faut également espérer que l'appel de la Haute commission ne tombera pas dans l'oreille de sourds quand il demande aux différents Etats désireux d'effectuer un nouvel effort international en faveur des réfugiés, de leur donner également les moyens de pro-

céder à cette migration.

Il apparaît désirable que le haut commissaire dispose aussi d'un statut en faveur de la nouvelle agence d'émigration. Cette demande est justifiée puisque ce bureau représente des réfugiés désireux d'émigrer et qui ne trouvent aucun gouvernement pour les représenter. Il existe néanmoins des cas où l'émigration est impossible. C'est par l'assimilation que l'on trouvera la solution durable. Elle peut être facilitée si les réfugiés disposent du pécule minimum nécessaire aux débuts d'une nouvelle existence. Une solution définitive de ce genre sera toujours meilleur marché et préférable à un remède temporaire. L'urgence persistera cependant pour ceux des réfugiés qui ne peuvent se fixer aux endroits où ils arrivent, en raison de conditions politiques ou économiques difficiles. Ce problème s'ajoute à celui de la persistance de l'afflux des réfugiés dont l'exode se poursuit aussi longtemps que persistent les causes qui le provoquent. Si l'on considère la somme globale des contributions accordées à l'O. I. R. par les gouvernements, qui s'élève à 398 596 802 dollars, la somme relativement minime nécessaire aux secours d'urgence les plus nécessaires ne devrait pas être difficile à obtenir. Les conditions dans lesquelles se débattent la plupart de ceux qui ont gardé la foi dans le sens humanitaire des démocraties n'en demeurent pas moins toujours affreuses.